Canadian Goat Society
La Société Canadienne Des Éleveurs De Chèvres
P.O. Box 726, Roblin, Manitoba R0L 1P0
tel: 639-921-7788 *web*: www.goats.ca *email*: info@goats.ca

Code de déontologie de la Société canadienne de la chèvre

La Société canadienne d'élevage caprin mènera ses activités de manière honnête et éthique partout où elle opère au pays et dans le monde.

En tant que membre officiellement reconnu de la Société canadienne d'élevage caprin (CGS), membre, juge, classificateur, employé et/ou directeur. Je suis conscient(e) que je suis toujours un(e) ambassadeur/représentant(e) de la Société et que je défendrai les intérêts de la CGS et de ses membres en agissant de bonne foi et dans le meilleur intérêt de la CGS. En ma qualité de membre, d'ambassadeur, de représentant ou de membre du conseil d'administration, je m'exprimerai d'une seule voix dans mes relations avec l'organisation et le public.

Je me comporterai de manière respectueuse, éthique et professionnelle dans mes interactions avec mes collègues, le personnel, les clients ou les membres.

Par conséquent, lors de tous les événements parrainés par la SGC, je représenterai la Société avec le plus grand respect, intégrité, honnêteté et professionnalisme, sans aucun comportement contraire à l'éthique et/ou illégal.

En tant que membre, juge, classificateur et/ou autre personne désignée par la SGC, je respecterai toutes les règles énoncées par la SGC dans le corps des règles, règlements et constitution.

Je m'assurerai de disposer de toutes les informations nécessaires afin de défendre les valeurs de la CGS en tant que représentant/membre de celle-ci.

Dans tous les domaines, je m'efforcerai toujours d'améliorer mes compétences et de maintenir mon professionnalisme. Cela inclura, sans s'y limiter, mon apparence, mon évaluation, ma présentation et mes relations avec les membres.

Je comprends également que mes sentiments personnels doivent rester en dehors de mon jugement lorsque j'exerce mes fonctions au sein de la CGS. Je m'assurerai de disposer de toutes les informations disponibles avant de prendre une décision afin de ne pas faire preuve de partialité. Je comprends que l'organisation souhaite continuer à se développer et à prospérer, et que mes actions seront d'une importance capitale pour garantir que cela soit possible pour l'organisation.

Le succès de la société et la promotion des programmes de la Société canadienne de la chèvre sont primordiaux pour être accessible à tous les membres dans la mesure du possible.

Je ferai de mon mieux pour assister à toutes les réunions du conseil d'administration et encouragerai une relation de travail amicale avec les membres du conseil, le personnel et les membres de la CGS.

Je garderai confidentielles les affaires du conseil et les questions de nature délicate, telles que définies par le conseil, et présenterai une image positive de la CGS aux membres et au grand public.

En tant que membre de la SCG et dans l'intérêt supérieur de celle-ci, je renforcerai les décisions prises à la majorité en dehors de la salle du conseil. Ainsi, les membres et le public recevront un message clair, cohérent et honnête qui honore la SCG, même si mes opinions personnelles diffèrent.

Je suivrai ces directives établies par la CGS afin de promouvoir continuellement l'organisation de manière professionnelle. Le respect de ces directives ne s'arrêtera pas après les événements de la CGS, mais se poursuivra dans la vie quotidienne, notamment dans les discussions et/ou les médias sociaux liés à la CGS. La Société espère que ces directives permettront de maintenir une organisation florissante, respectueuse des normes les plus élevées. Il est impératif que nous progressions et avancions ensemble vers l'avenir.

Les motifs de mesures disciplinaires seront les suivants :

Vol ou toute autre action qui affecte ou compromet l'intégrité financière de la Canadian Goat.

Tentatives organisées ou individuelles visant à diffamer ou à discréditer délibérément l'intégrité ou la réputation de la Canadian Goat Society, de ses dirigeants, administrateurs et membres.

Représentation fausse des titres, du logo, des biens, etc. de la Société canadienne de la chèvre à des fins d'enrichissement personnel.

Toute forme de discrimination et de harcèlement, y compris, mais sans s'y limiter, par courrier électronique, par téléphone, en personne, sur les réseaux sociaux ou par tout autre moyen de communication, etc., et comprend, sans s'y limiter, la discrimination et le harcèlement fondés sur la race, la couleur, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou l'origine nationale.

Violence ou menaces de violence.

Toute autre action ayant un impact négatif significatif sur la Société canadienne de la chèvre.

Signature : _____ Date : _____

Le présent code de déontologie entrera en vigueur immédiatement en mai 2020.